



Philipp Morris et faillite

Rubrique : actualités - Date : mardi 8 avril 2003

Le Monde titre sur « le chantage à la faillite de Philipp Morris » qui fait suite à une condamnation d'une cour de l'Illinois , avec demande de caution de 12 milliards de dollars« pour avoir trompé des milliers de consommateurs en prétendant que les cigarettes légères étaient moins dangereuses pour la santé ». Le journal qui rapporte que selon Philipp Morris ce paiement est « financièrement impossible » souligne que le dépôt de bilan de la société entraînerait celui de la maison mère Altria et que la menace de mise en règlement judiciaire de Philipp Morris a déjà fait baisser les cours des actions et obligations du groupe. D'après le quotidien, ce dépôt de bilan aurait aussi des « conséquences inattendues sur l'équilibre budgétaire de nombreux Etat américains » ce dont le fabricant de tabac « joue habilement ». Indiquant que la semaine dernière le ministre de la justice de l'Etat de Washington a demandé à l'Illinois de baisser la caution, le journal assure que les plaignants « sont furieux » estimant que Philipp Morris est en passe de « réussir son opération de chantage » . Selon leur avocat « les documents confidentiels fournis par la société à la cour (&) montrent qu'Altria peut parfaitement payer les 12 milliards de dollars ».